



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET GÉNÉRAL

PREAMBULE

L'article 1 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

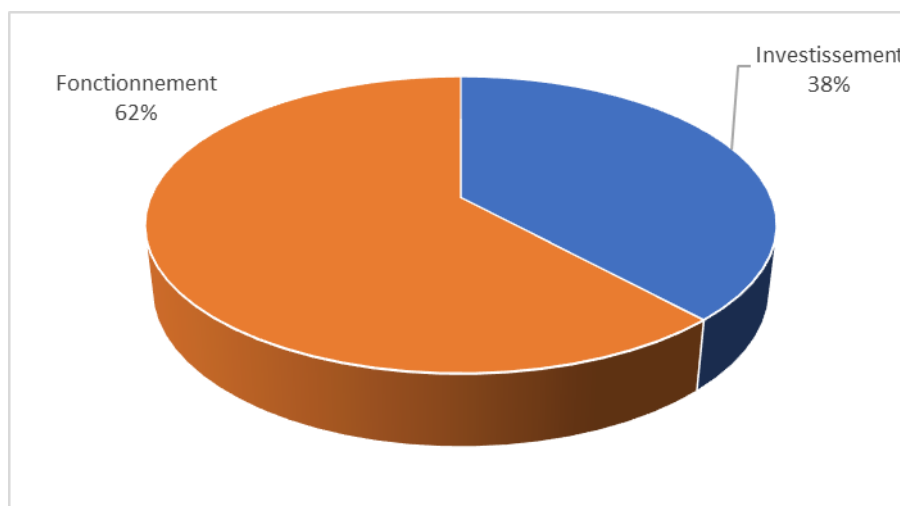
La Commune de Tenay compte 1032 habitants au 1^{er} janvier 2026 (en légère augmentation). Elle est membre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain depuis le 1^{er} janvier 2017.

ELEMENTS DE CONTEXTE

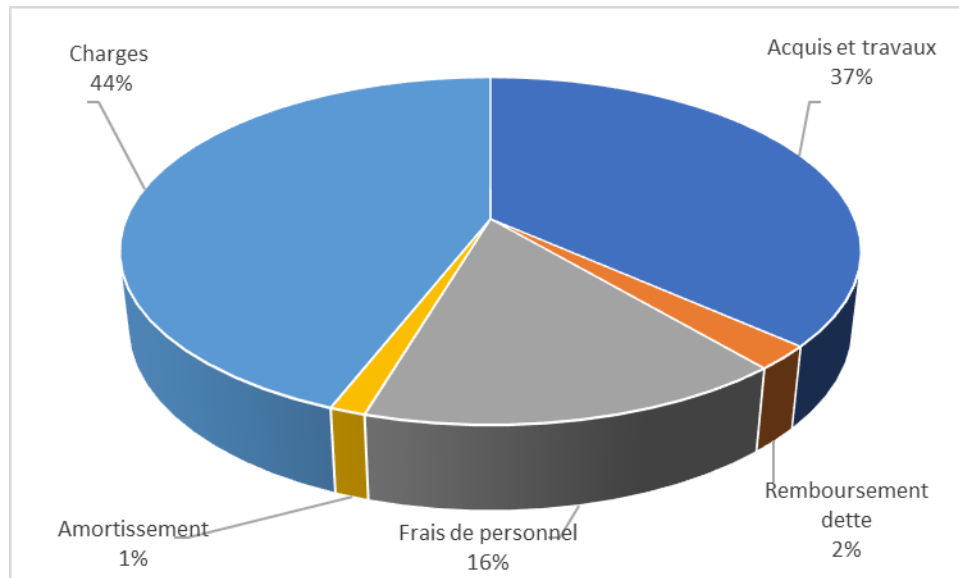
Le montant total des 2 budgets (général + eau et assainissement) s'élève à 2 445 840.00€ pour cette année. Le programme de rénovation urbaine d'un montant estimé à environ 3,5 millions d'euros devrait se poursuivre avec un début de démolition sur le 1^{er} semestre 2026 ; une étude de réseau biomasse entre plusieurs bâtiments communaux sera réalisée ; la rénovation d'appartement communaux vacants ; l'enfouissement des réseaux télécom et installation de la fibre au Hameau le Chanay se poursuivra ainsi que des travaux de mise en valeur de la commune par des fresques.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement restent sensiblement identiques à l'an dernier.

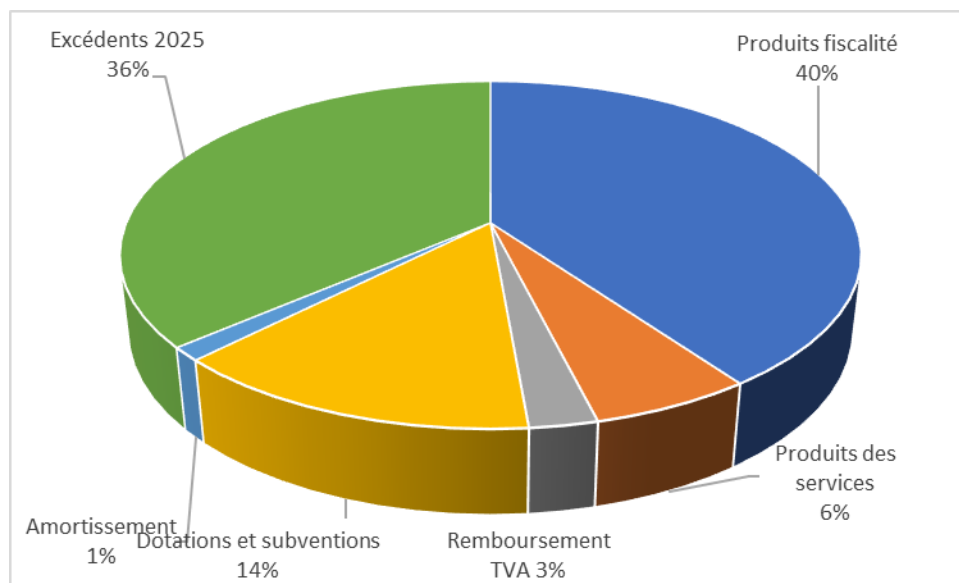
RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT



DEPENSES



RECETTES



Les priorités en dépense pour ce budget sont :

- Enfouissement des réseaux télécom Hameau du Chanay : 102 558.72 €
- Mise en valeur de la commune par des fresques : 50 000 €
- Remboursement acquisitions et travaux de démolition des immeubles Rue de la gare : 369 850.03 €
- Etude de réseau biomasse entre plusieurs bâtiments communaux : 11 500.00 €
- Rénovations d'appartement communaux : 95 000.00€

Pour les principales recettes :

- Impôts locaux : 400 000€
- Fiscalité reversée : 400 350 € dont 65 000 € de Dotation Solidarité Communautaire
- Dotations et subventions : 276 170.20 € dont 120 000 € de DGF

BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	90 032.80
011	Charges à caractère général	530 561.49	70	Produits des services	44 850.00
012	Charges de personnel	315 500.00	73	Impôts et Taxes	805 350.00
65	Autres charges de gestion courante	350 091.51	74	Dotations et participations	209 036.20
66	Charges financières	13 000.00	75	Autres produits de gestion courante	72 100.00
67 + 68	Charges exceptionnelles	4 289.00	77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de charges	20 000.00	78	Reprises sur amortissements	3 289.00
042	Opérations d'ordre	6 558.00	042	Opérations d'ordre	
023	Virement à la section Investissement		013	Atténuation de charges	15 342.00
	TOTAL DEPENSES	1 240 000.00		TOTAL RECETTES	1 240 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent	333 924.84
16	Emprunts et dettes	31 849.97	10	FCTVA + (TA)	50 503.16
20	Immobilisations corporelles	71 600.00	1068	Affectations des résultats	305 670.03
21	Immobilisations Incorporelles	80 000.00	13	Subventions	67 134.00
23	Immobilisations en cours	213 590.00	16	Emprunts	3 099.97
27	Autres immobilisations financières	369 850.03	021	Virement de la section fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		024	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations entre sections	6 558.00
	TOTAL DEPENSES	766 890.00		TOTAL RECETTES	766 890.00

FONDS DE ROULEMENT

Il était de 764 338 € à la fin de l'année 2025.

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET NETTE au 31 décembre 2025

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est de : 331 878 € (324 € par habitant)

L'épargne nette est de : 291 612 € (282.57 € par habitant)

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

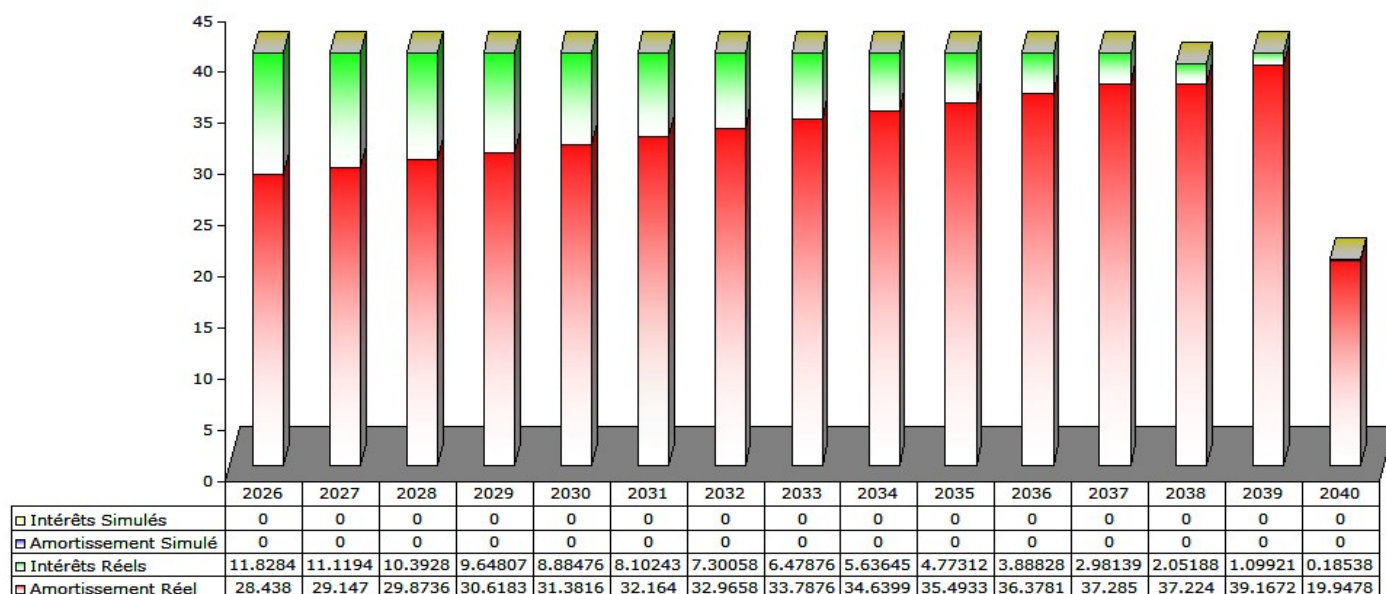
L'encours de la dette au 31/12/2025 est de 517 238 € (505 € par habitant)

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La Commune poursuit son désendettement. Il n'est pas prévu de nouvel emprunt cette année sur ce budget. Les subventions et l'autofinancement permettent de financer les opérations d'investissement. Le montant de

l'annuité est de 44 849 € soit environ 2 % du total des dépenses.

Courbe des remboursements



Annuité en k€

TAUX D'IMPOSITION

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux concernant la Taxe Foncière Bâtie (TFB) est de 33.89% ; le taux de la Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) est de 36.27% et pour finir celui de la Taxe Habitation des Résidences Secondaires (THRS) est de 14.89%.

Le produit attendu pour ces 3 taxes est de 400 000 €.

PERSONNEL

Les frais de personnel sont réévalués afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent technique afin de préparer la transition pour un départ à la retraite d'un agent technique prévu fin d'année 2026 ou tout début 2027.